



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 29 novembre 2005 — N° 190

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de rapports de commissions

M. Descoteaux (Groulx), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 7 et 8 juin, le 1^{er} septembre, les 12, 13, 18, 19, 25, 26 et 27 octobre ainsi que les 1^{er}, 23 et 25 novembre 2005, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 109, Loi sur le Directeur des poursuites publiques, et a procédé à l'étude détaillée de celui-ci.

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 2413-20051129)

M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, les 15, 16, 17, 22, 23, 24 et 25 novembre 2005, a tenu des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 124, Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2414-20051129)

29 novembre 2005

Mme Perreault (Chauveau), à titre de vice-présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui, le 1^{er} septembre 2005, a entendu le Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion 2004-2005 et a procédé à la vérification de ses engagements financiers pour les mois d'avril 2004 à mars 2005. La commission a également tenu deux séances de travail le 1^{er} septembre 2005. Le rapport contient une recommandation.

(Dépôt n° 2415-20051129)

Dépôts de pétitions

Mme Champagne (Champlain) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 738 citoyens et citoyennes du Québec, particulièrement de la région 04, concernant la gestion des services éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2416-20051129)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Morin (Nicolet-Yamaska) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 527 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la gestion des services éducatifs à l'enfance.

(Dépôt n° 2417-20051129)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à un avis touchant les travaux des commissions.

29 novembre 2005

Avis touchant les travaux des commissions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 145 du Règlement, M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 135, Loi modifiant la Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction.

Motions sans préavis

Mme Roy (Lotbinière) propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le Mois de l'adoption et qu'elle rappelle l'importance que revêt ce moyen pour plusieurs parents québécois qui souhaitent fonder ou élargir leur famille.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 133, Loi modifiant l'article 1974 du Code civil, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques, le 6 décembre 2005, à la salle Louis-Joseph-Papineau, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants :

29 novembre 2005

- Comité logement pour les droits des victimes de violence conjugale
- Corporation des propriétaires immobiliers du Québec
- Fédération des femmes du Québec
- Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel
- Société d'habitation du Québec

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque personne et organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition ;

QUE le ministre de la Justice soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 127, Loi modifiant la Loi sur les coopératives de services financiers et la Loi sur le Mouvement Desjardins, et du projet de loi n° 126, Loi budgétaire donnant suite au discours sur le budget du 21 avril 2005 et à certains autres énoncés budgétaires ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur le projet de loi n° 118, Loi sur le développement durable.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 123, Loi concernant la défiscalisation de certains paiements versés conformément à l'Entente de partenariat sur le développement économique et communautaire au Nunavik.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption du principe

Mme Normandeau, ministre des Affaires municipales et des Régions, propose que le principe du projet de loi n° 134, Loi modifiant de nouveau diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 134 est adopté.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 134 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

À 12 h 56, à la demande de M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

29 novembre 2005

La séance reprend à 15 h 04.

Adoption du principe

M. Marcoux, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur les tribunaux judiciaires et la Loi sur les cours municipales, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 131 est adopté.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 131 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

M. Moreau, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 30 novembre 2005, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 15 h 28, M. Cusano, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 30 novembre 2005, à 10 heures.

Le président

MICHEL BISSONNET

1956